

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE101

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la fin de la seconde phrase de l'alinéa 34, substituer aux références :

« des articles L. 331-1 à L. 331-11 »

la référence :

« du chapitre I^{er} du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.